

Personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales en 2018

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses (http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladie inflammatoire chronique intestinale (maladie de Crohn, arthropathie au cours de la maladie de Crohn, recto-colite hémorragique ou arthropathie au cours de colite ulcéreuse), et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 233 600 personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, dont 55% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 49 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 8%, dont 55% sont des femmes. Dans l'ensemble, 71% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les maladies inflammatoires chroniques intestinales. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 4,03‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 4,05‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 2,47‰ sont prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, contre 3,82‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 3,01‰ contre 3,83‰).

Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2018

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	1 300	23 800	37 700	18 900	15 600	8 800	106 200
Taux brut	0,24‰	3,62‰	5,48‰	5,86‰	5,73‰	4,5‰	3,95‰
Femmes							
Effectif	1 200	29 700	50 200	21 200	14 300	10 900	127 400
Taux brut	0,22‰	3,99‰	6,29‰	5,48‰	4,29‰	3,37‰	4,1‰
Total							
Effectif	2 500	53 600	87 800	40 000	30 000	19 700	233 600
Taux brut	0,23‰	3,81‰	5,91‰	5,65‰	4,94‰	3,8‰	4,03‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par région en 2018

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	11 600	3,57‰	3,66‰	13 600	3,67‰	3,67‰	25 200	3,62‰	3,67‰
Bourgogne-Franche-Comté	4 300	3,95‰	3,94‰	5 300	4,14‰	4,11‰	9 600	4,05‰	4,03‰
Bretagne	4 400	3,51‰	3,55‰	5 300	3,61‰	3,60‰	9 800	3,57‰	3,58‰
Centre-Val de Loire	4 100	4,03‰	4,07‰	5 300	4,47‰	4,45‰	9 400	4,27‰	4,28‰
Corse	500	4,43‰	4,19‰	600	4,55‰	4,30‰	1 100	4,49‰	4,26‰
Grand Est	10 000	4,63‰	4,65‰	12 300	4,94‰	4,88‰	22 300	4,79‰	4,78‰
Guadeloupe	200	1,59‰	1,63‰	400	2,00‰	1,97‰	600	1,82‰	1,83‰
Guyane	< 100	1,06‰	1,49‰	200	1,66‰	2,12‰	300	1,39‰	1,85‰
Hauts-de-France	13 100	5,24‰	5,41‰	15 400	5,43‰	5,44‰	28 500	5,34‰	5,43‰
Ile-de-France	20 100	3,91‰	4,08‰	22 700	3,85‰	3,91‰	42 800	3,88‰	3,98‰
Martinique	300	2,23‰	2,22‰	500	2,43‰	2,31‰	800	2,34‰	2,28‰
Mayotte	< 100	0,30‰	0,52‰	< 100	0,51‰	0,55‰	< 100	0,42‰	0,58‰
Normandie	5 500	4,16‰	4,22‰	7 200	4,66‰	4,66‰	12 700	4,43‰	4,45‰
Nouvelle Aquitaine	8 100	3,60‰	3,58‰	10 200	3,83‰	3,76‰	18 300	3,73‰	3,68‰
Occitanie	8 800	3,84‰	3,85‰	10 600	3,95‰	3,89‰	19 300	3,90‰	3,88‰
Pays de la Loire	5 200	3,43‰	3,53‰	6 200	3,63‰	3,65‰	11 400	3,54‰	3,59‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 700	4,24‰	4,24‰	10 400	4,29‰	4,23‰	19 200	4,27‰	4,24‰
Réunion	800	2,12‰	2,38‰	1 000	2,15‰	2,28‰	1 800	2,14‰	2,33‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2018**

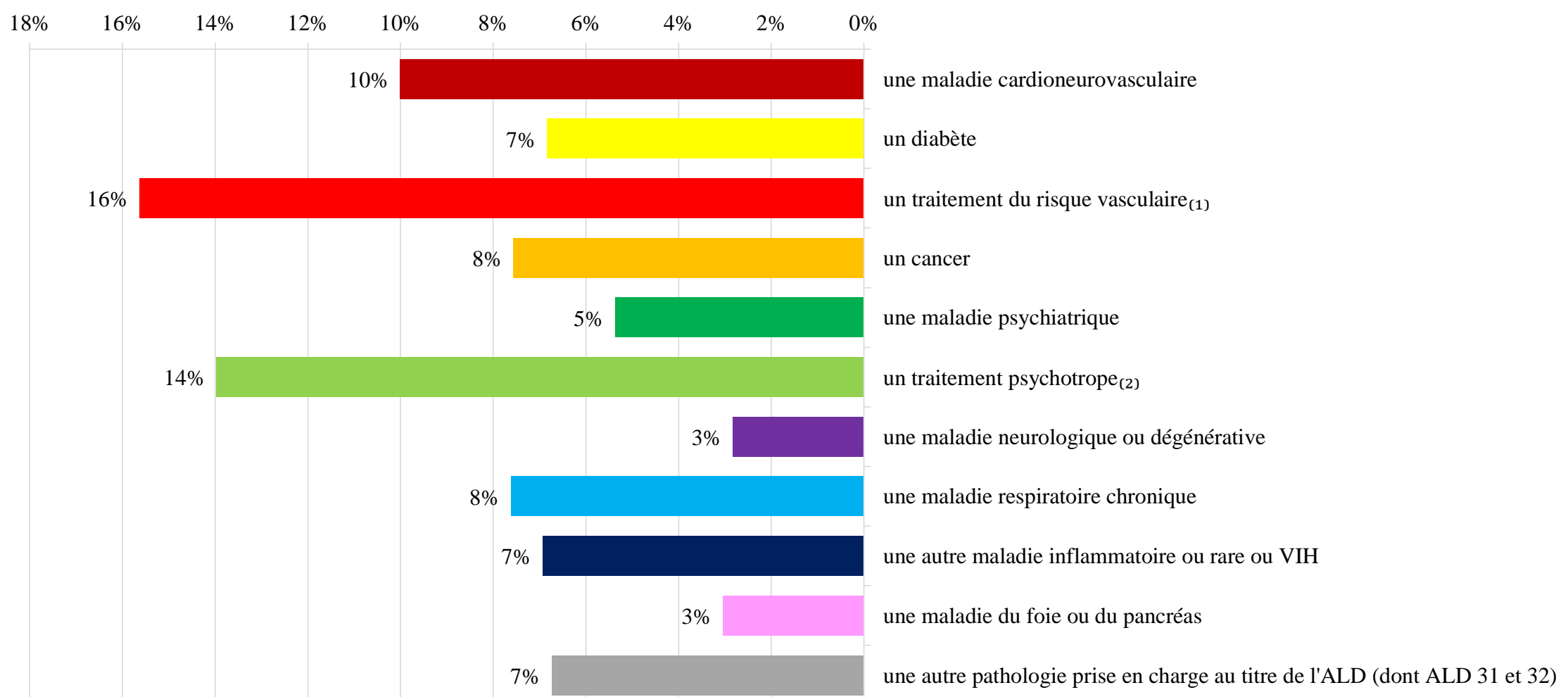
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	300	500	1 300	2 300
Effectif total	2 300	47 000	79 800	35 800	26 300	17 400	208 600
Taux brut	-	0,08%	0,26%	0,80%	1,72%	7,73%	1,12%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales décédées en 2018 sont respectivement de 75 ans et de 79 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 994 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales :

- 524 millions d'euros pour les soins de ville (53%)
- 388 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (39%)
- 82 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (8%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 3 630 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

6. Evolutions entre 2012 et 2018

a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 5,21%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,02 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 7,58%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 4,57%.